

## COUPE DÉPARTEMENTALE VETERANS 2020-2021

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

### **Article 1 : Conditions de Participation**

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T. âgés de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Le droit d'engagement est fixé à **10,00 €** par équipe. Les montants seront imputés sur les comptes clubs.

### **Article 2 : Conditions Matérielles**

La compétition se jouera avec des balles en plastique qui ne seront pas fournies par l'organisation.

### **Article 3 - Formule de la compétition :**

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY – BX.

Les parties se disputent aux meilleurs des cinq manches, la rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur 2 tables, toute partie commencée doit être terminée même si elle ne compte plus pour le résultat de la rencontre.

### **Article 4 - Compositions des équipes :**

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible pour deux associations d'un même département de constituer une équipe commune à la condition que chacune de ces associations n'engage pas d'autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 70 ans peuvent être intégrés dans les tableaux A, B et C.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

### **Article 5 : Arbitrage**

Les joueurs ne jouant pas seront tenus d'arbitrer les parties fixées par le Juge Arbitre.

## **Article 6 - Tableaux :**

4 tableaux sont organisés :

- 1- Tableau A : Plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 1)
- 2- Tableau B : Plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 2)
- 3- Tableau C : Plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 3)
- 4- Tableau D : Plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 4)

## **Article 7 : Tirage au sort :**

Le tirage au sort sera effectué par le Juge Arbitre la veille de la compétition dans un lieu et un horaire à déterminer pour que les joueurs et joueuses puissent y assister.

## **Article 8 : Formule de la compétition**

Le Juge Arbitre modulera la compétition parmi les possibilités suivantes en fonction du nombre d'inscrits :

- 1<sup>er</sup> tour en poules puis tableau à élimination directe
- 1<sup>er</sup> tour en poules puis tableau à classement intégral
- 2 poules puis 1/2 finale croisée puis finale, partie 3<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>, pour avoir un classement intégral
- Poule unique

## **Article 9 - Échelon Régional :**

L'échelon Départemental est qualificatif pour l'échelon Régional.

La Ligue détermine le nombre de qualifiés par département.

## **Article 10 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

## **Article 11 : Réclamation**

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 12 : Conditions particulières COVID**

Les organisateurs sont tenus de veiller à ce que toutes les personnes présentes dans les installations respectent les gestes barrières.

Le protocole sanitaire fédéral en vigueur au moment de la compétition s'appliquera dans la salle.

## **Article 13 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Responsable de l'épreuve : Michel DELORME – Sportive CD13